LDA



Volet B

## Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte

Réservé au Moniteur belge



TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE DU HAINAUT

2 6 JUIN 2019

DIVISION

N° d'entreprise : 726.817.733

Dénomination

(en entier): Plan d'Accompagnement Concerté Transversal

(en abrégé) : PACT Forme juridique : ASBL

Siège: 34, avenue Max Buset à 7100 La Louvière

Objet de l'acte: Conseil d'administration

Le Conseil d'Administration DE L'A.S.B.L. « Plan d'Accompagnement Concerté Transversal », en abrégé « PACT » réuni le 29 avril 2019 a désigné à l'unanimité des membres présents et représentés

Décision : Les membres réunis à l'unanimité des membres présents et représentés, ont élu les administrateurs aux postes suivants :

- Au titre de Président : Valéry GOBLET, Rue du laid pas 5 à 6540 Lobbes.

-Au titre de Vice-président : Thierry COLLET, Rue Haute, 26 à 6567 Merbes-le-Château

-Au titre de Trésorier : Lionel LECLERCQ, Rue Marcel Hecq, 2 à 7100 Haine-Saint-Pierre

-Au titre de Secrétaire : Jean-Marie HUET, avenue Achille Chavée 50/0001 à 7100 La Louvière

Au titre de de délégué à la gestion Anne-Françoise RAEDEMAEKER, chemin des Piécettes, 7 à 1420 Braine l'Alleud

Goblet Valery Président

Raedemaeker Anne-Françoise Déléguée à la gestion journalière

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

<u>Au recto</u>: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature